

position A pour 25 villes et de position B pour 50 villes, de la défense locale par opposition à la défense régionale, et de moyens de défense contre les attaques de l'URSS et de la Chine. Tout en admettant qu'il y ait des choix valables à faire entre les diverses positions, j'ai parfois l'impression que la position dite "légère" de défense contre la Chine constitue un compromis entre l'absence de missiles antimissiles et un système "lourd" très coûteux. Si le déploiement de missiles antimissiles devait avoir lieu, il est à espérer qu'il ne se produirait qu'en raison de sa valeur technique et militaire, compte tenu de ses répercussions pour les autres pays et la communauté internationale en général, et qu'il ne serait pas décidé uniquement comme formule de compromis entre des pressions rivales à l'intérieur des États-Unis.

Rappelons que la plupart des adeptes des missiles antimissiles reconnaissent qu'un déploiement n'offrirait pas une protection complète contre l'URSS. Ils croient cependant que la menace de la Chine communiste peut et doit être arrêtée. En réponse à cette affirmation, je soutiendrais que la menace nucléaire de la Chine n'est ni certaine ni imminente. Plus important encore, les périodes requises pour le déploiement de missiles antimissiles sont plus courtes que celles qu'exigent les systèmes d'engins balistiques de la Chine, de sorte qu'une attitude d'attente ne mettrait sans doute pas en péril la sécurité de l'Ouest.

En dernier lieu, même si on déploie le système de missiles antimissiles le plus lourd, en admettant que l'URSS réagisse, il n'est pas certain que la sécurité des États-Unis en soit beaucoup raffermie. C'est l'argument que le président Johnson et le secrétaire McNamara ont invoqué à plusieurs reprises, et je n'ai guère entendu d'arguments convaincants à l'encontre de cela.

Voilà qui suffit pour les aspects intéressants surtout les États-Unis. Mais ce n'est là qu'un côté de la médaille, et c'est pourquoi j'aimerais poursuivre mon exposé et émettre d'autres observations qui ne touchent pas seulement les États-Unis, mais aussi le Canada et le reste du monde. Le déploiement de missiles antimissiles modifierait toute démarche en vue d'une détente entre l'Est et l'Ouest, et c'est là la première difficulté à laquelle on aurait à faire face. Quoiqu'on ait soutenu que les événements politiques ne dépendent pas des modifications apportées aux systèmes d'armement nucléaire, je suis porté à croire qu'en l'occurrence le déploiement de missiles antimissiles impliquerait, voire créerait, une ambiance moins favorable à de fructueuses rencontres entre l'Est et l'Ouest.

En deuxième lieu, un déploiement gênerait sans aucun doute tout progrès dans le domaine du contrôle de l'armement. A mon avis, si l'on décidait ce déploiement pendant la période critique des négociations du traité de non-prolifération, le résultat s'en ferait encore plus sentir. Les pays qui insistent sur un équilibre des obligations entre les puissances nucléaires et non nucléaires seraient désabusés quant aux intentions des deux superpuissances de faire des démarches sérieuses pour enrayer l'acquisition des armes. En de telles circonstances, l'acceptation générale d'un traité de non-prolifération serait fort compromise.

Prenons un autre exemple. On s'inquiète déjà dans bien des milieux des rapports qui existent entre la poursuite des essais nucléaires souterrains et le désir de perfectionner des ogives nucléaires pour les missiles antimissiles. Dans l'éventualité d'un déploiement de missiles antimissiles, je vois d'ici qu'il deviendrait encore plus difficile que ce ne semble l'être présentement